

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 février 2023

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Convocation du : | 10 février 2023 |
| Date d'affichage : | 10 février 2023 |
| Nbre de conseillers en exercice : | 21 |
| Présents : | 15 |
| Votants : | 18 |

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2023/02/09 (nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - MAUJARRET Marie-Madeleine - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - REPERANT Thibault - LE BRIS Isabelle - RUEN Pauline - POISSON François - QUEMARD Bertrand - GUILLEMOT Sébastien - LE FUR Corentin.

Absents excusés : AUBRY Charlène, LE CHANU Fabienne, COISY Thierry, BOQUEHO Stéphanie, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan.

Procuration :

AUBRY Charlène à GUILLOU-COROUGE Françoise

LE CHANU Fabienne à CHATTARD-GISSEROT Thibault

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Corentin LE FUR.

Objet : Affectation des résultats 2022 : Commune.

Vu le compte administratif 2022 de la Commune, faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 628 906,04 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 constaté

→ au financement des opérations d'investissement en inscrivant 628 906,04 € au compte 1068 du budget primitif 2023.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.

